

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES MEMBRES DE LA CAISSE DES JARDINS DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
TENUE LE 18 AVRIL 2023, À 16 H 30, AU RELAIS DES PINS**

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

L'animatrice, Mme Flavie Ressiot, conseillère en communication et en vie associative, débute en mentionnant que, M. Jean Renaud, le président du conseil d'administration, présidera l'assemblée générale annuelle. Celui-ci souhaite la bienvenue aux membres et clients, au personnel et aux administrateurs de la Caisse et souligne la présence de la mairesse de Saint-François de l'Île-d'Orléans, Mme Lina Labbé, et du directeur du Centre Desjardins Entreprises, M. Jean-Philippe Gingras. Il remercie ensuite les propriétaires du Relais des pins pour l'accueil. Il présente brièvement l'équipe qui s'assurera du bon déroulement de la soirée et au respect de l'encadrement, soit : M. Daniel Guertin, secrétaire du conseil d'administration, Mme Carole-Anne Côté, adjointe à la direction générale, Mme Marie-Andrée Turgeon, présidente du comité de Mise en candidature, M. Guy Delisle, président du comité Coopération et M. Nicholas Roy, directeur général. Il mentionne que le conseil d'administration a choisi, cette année, une formule exclusivement présentielle, mais qu'une période de votation en différé aura lieu pendant quatre jours, et que c'est à ce moment qu'il sera possible de se prononcer sur partage des excédents annuels (ristournes) et pour l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Le vidéo du président est présenté à l'assemblée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

L'animatrice cède la parole au secrétaire. Celui-ci rappelle que, pour le bon déroulement de l'assemblée, lorsqu'une personne voudra intervenir, elle devra s'avancer près du micro pour que le président cède la parole et de s'identifier en donnant le nom et le prénom. L'intervention ne pourra excéder trois minutes pour que le droit de parole soit cédé à une autre personne. Advenant le cas qu'il reste du temps, une deuxième intervention de trois minutes sera possible. Concernant le proposeur, appuyer ou pour la votation, cela devra être fait à main levée à l'aide du carton ayant été remis à l'entrée. Il ajoute que, pour proposer ou appuyer une proposition et pour voter, il faut être un membre de la Caisse depuis au moins 90 jours. De plus, la personne doit résider, être domiciliée ou travailler au Québec, être une personne physique de dix-huit ans et plus, ou être une personne morale ou une société ou être un membre réadmis membre de plein droit.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Le président informe que deux personnes scrutatrices doivent être nommées et précise que ces personnes sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes. Celles-ci s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne sont pas officiellement annoncés. Mme Martine Drouin et Mme Marieve Girard sont recommandées puisqu'elles ont déjà été familiarisées avec le processus. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité d'adopter la recommandation.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour. Le président demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comme présenté.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2022

Le président rappelle que le procès-verbal a été déposé, en même temps que l'avis de convocation, sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu la possibilité de le lire, la lecture en séance tenante n'est pas requise. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité d'adopter le procès-verbal comme présenté. Aucune question n'est posée.

3. Retour sur l'année 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

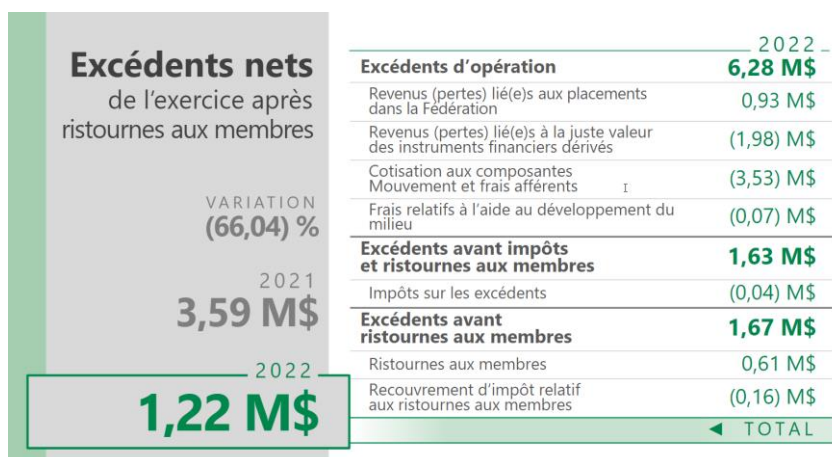
Le président prend un moment pour remercier l'implication des administrateurs sortants, soit M. Jacques Pouliot, M. Sébastien Drouin et Mme Sarah Chouaiby. Il enchaîne en présentant les principales réalisations et les orientations de la Caisse en 2022. Un montant record a été remis dans la communauté. Ces investissements ont été possibles grâce à la solidité de la coopérative et de l'engagement de la communauté. Le colloque annuel des administrateurs a été porteur de réflexions. Les exercices de consultations ont alimenté les prises de décisions tout au long de l'année, et cela se poursuivra pour l'année qui vient. Des remerciements sont faits au personnel de la Caisse et aux partenaires qui, au quotidien, s'investissent pour toujours mieux servir les membres et clients.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée. Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques applicables. La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

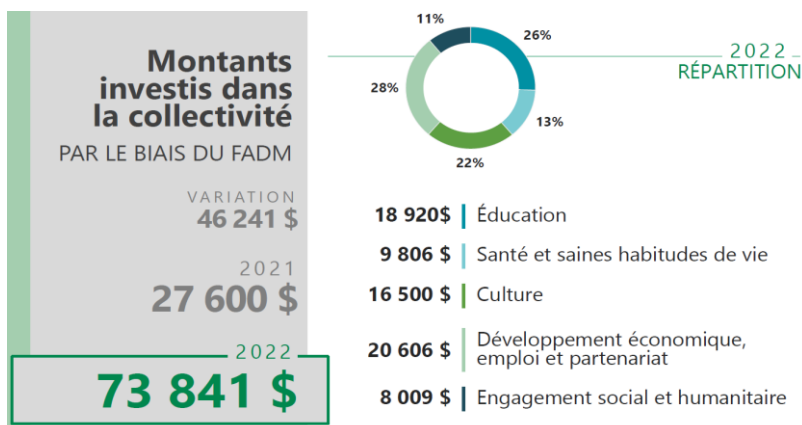
3.3. Rapport financier

À la suite de la capsule vidéo, le directeur général présente les faits saillants du rapport financier. Aucune question n'est posée.



3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M. Guy Delisle, président du Comité coopération, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu. Ce fond appui un grand nombre d'organismes et d'institutions jouant un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. En 2022, c'est un montant de 107 280 \$ qui a été remis pour soutenir des initiatives porteuses, et ce, dans différents secteurs d'activités. Les priorités d'investissement ont été : l'agriculture, la culture, les saines habitudes de vie et le tourisme.



4. Période de questions

Le président demande s'il y a des questions ou commentaires et rappelle le fonctionnement. Il mentionne également qu'il sera possible de poser des questions après l'assemblée et que les suivis requis seront faits, au besoin. Une personne prend la parole et demande si le contexte économique actuelle et la hausse des taux d'intérêt peuvent avoir des conséquences sur la performance de la Caisse. Le directeur général évoque que les conseillers seront également proactifs auprès des membres ayant un renouvellement hypothécaire en 2023. En ce qui concerne la performance de la caisse les revenus nets d'intérêts seront sous surveillance car il s'agit de la principale source de revenu de la caisse. Aucune question supplémentaire n'est posée.

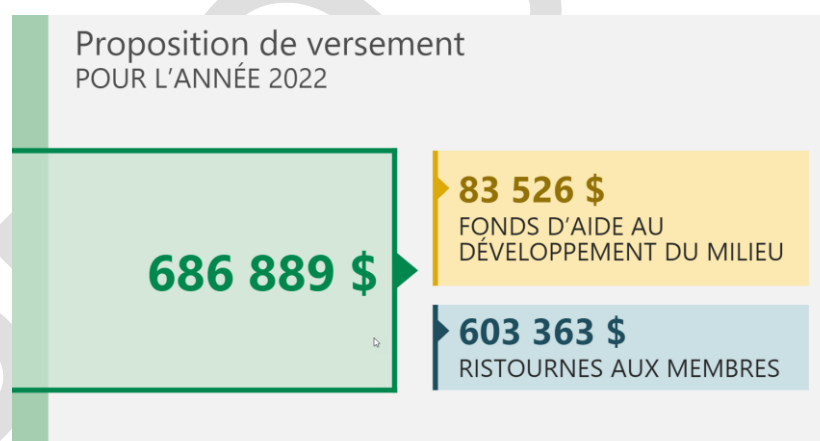
5. Propositions soumises au vote

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

La capsule vidéo sur la recommandation du partage des excédents débute. Le président rappelle que la proposition de partage sera votée en différé durant les quatre prochains jours et que toute la documentation a été déposée sur le site Internet. Le directeur général donne des précisions sur les chiffres et sur l'évolution de la ristourne au cours des dernières années.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	1 218 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	12 072 k\$
		Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	55 k\$
		Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	5 k\$
		Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	13 350 k\$
		Affectation au FADM	(84) k\$
		Affectation à la RRE	(2 794) k\$
		Affectation à la réserve générale	(10 473) k\$
		Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 608 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes
² Net d'impôt
 | FADM | Fonds d'aide au développement du milieu
 | RRE | Réserve pour ristournes éventuelles



RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			107 k\$
Épargne et placements		0,58	71 k\$
Fonds			37 k\$
Prêts et marges de crédit			173 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		62 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		43 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		95 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		15 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			603 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Le président demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'accepter la recommandation présentée. Le vote sera fait pendant la période de votation précitée.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

En conformité avec le *Règlement intérieur de la Caisse*, le président de l'assemblée agira à titre de président d'élection. Considérant que le secrétaire est en élection, M. Sébastien Drouin agira à titre de secrétaire adjoint, et donc, d'élection.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

La présidente du comité, Mme Marie-Andrée Turgeon, explique la démarche du profil collectif enrichi et précise que l'attente des membres est que le conseil d'administration soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et ainsi assurer la bonne gestion de la Caisse. Cet exercice est fait annuellement. Elle mentionne que bien que ces critères soient recherchés, ils ne sont pas obligatoires. Plusieurs canaux de diffusions ont été utilisés.

Appel de candidatures

A été diffusé pour une durée minimale de 20 jours à partir du 16 janvier 2023

POSTES UNIVERSELS

4 postes en élection

5 candidatures reçues

Profil collectif enrichi

Critères recherchés en 2023

COMPÉTENCES

- Expérience membres et clients
- Coopération
- Gestion financière
- Droit/Déontologie
- Gouvernance

REPRÉSENTATIVITÉ

GENRES

- Femme(s) : 4

GROUPES D'ÂGE

- 18-34 ans : 2
- 65 ans et + : 2

AUTRES CRITÈRES

- Secteur communautaire
- Secteur de l'éducation

Candidatures reçues

AUX POSTES UNIVERSELS

Rendez-vous sur le site Internet de la Caisse pour consulter le document de présentation des personnes candidates



MONSIEUR
DE ROY, Félix-Antoine



MONSIEUR
DELISLE, Guy



MONSIEUR
GUERTIN, Daniel



MADAME
PERREAULT, Danielle



MADAME
ROBERGE, Andrée-Anne

Tableau synthèse des personnes candidates

Profil collectif du CA <small>Critères recherchés</small>	Nombre recherché	DE ROY, Félix-Antoine	DELISLE, Guy	GUERTIN, Daniel	PERREAULT, Danielle	ROBERGE, Andrée-Anne
COMPÉTENCES						
Coopération	3	x	x	x	x	x
Droit/Déontologie	1	x		x		
Expérience membre et clients	3		x	x		
Gestion financière	1				x	x
Gouvernance	3	x	x	x		
REPRÉSENTATIVITÉ : GENRES						
Femmes	4				x	x
REPRÉSENTATIVITÉ : GROUPES D'ÂGE						
18-34 ans	2	x				x
65 ans et +	2		x		x	
AUTRES CRITÈRES						
Implication dans le secteur communautaire ou de l'éducation	4	x	x	x		x

Elle mentionne que leur profil ainsi que leur lettre d'intérêt ont été déposés au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse et, qu'au besoin,

la documentation est disponible en Caisse. Toutes les candidatures reçues sont éligibles.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Le président évoque qu'une présentation orale de deux minutes a été préparée par les personnes candidates et que, par souci d'équité, ce temps est chronométré. Les cinq candidats prennent la parole à tour de rôle, en ordre alphabétique, afin de se présenter.

5.2.4. Élection par votation (vote en différé)

L'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président précise que, dès la fin de la présentation de ce soir, les membres seront appelés à voter sur la proposition du partage des excédents annuels et de l'élection des membres du conseil d'administration. Il rappelle que seuls les membres de plein droit depuis 90 jours et plus pourront voter. Il explique ensuite qu'il est possible de faire valoir son droit de vote via AccèsD, mais aussi via une borne de votation accessible à la Caisse. Il sera possible pour les membres de voter sur AccèsD, jusqu'au samedi 22 avril, à 23h59, et selon les heures d'ouverture, pour la borne.

6. Fin de la rencontre et remerciements

6.1. Remise du Prix reconnaissance Gabrielle-Bouffard et Oscar-Ferland

L'animatrice prend la parole et mentionne que depuis 1999, la Caisse souligne la générosité et l'engagement de ses membres avec ce prix de reconnaissance à la suite d'un appel de candidatures. La récipiendaire 2022, Mme Julie Hébert, est invitée à venir sur scène. Des félicitations et son prix lui sont remis.

6.2. Tirage des prix de présence

Trois prix de présence, d'un montant de 100 \$ chacun, sont remis. Les gagnants sont priés d'aller voir l'adjointe à la direction générale afin de faire les validations requises quant à leur éligibilité et pour leur faire remplir l'exonération de responsabilités.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 311 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

→ Proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
98,07 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.
La proposition est adoptée.

→ Élection des membres du conseil d'administration

Les quatre membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

- M. Félix-Antoine De Roy
- M. Guy Delisle
- Mme Danielle Perreault
- Mme. Andrée-Anne Roberge

Levée de l'assemblée

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée, le 25 avril 2023 à 16 h 41.